

Arrêté du ministre du commerce du 4 décembre 2018, portant délégation de signature.

Le ministre du commerce,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 76-843 du 23 septembre 1976, fixant le régime applicable aux membres des cabinets ministériels,

Vu le décret n° 2001-2965 du 20 décembre 2001, fixant les attributions du ministère du commerce,

Vu le décret n° 2001-2966 du 20 décembre 2001, portant organisation du ministère du commerce, tel que modifié par le décret gouvernemental n° 2018-239 du 12 mars 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-43 du 17 mars 2017, portant nomination de deux membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-1315 du 5 décembre 2017, portant nomination de Monsieur Youssef Trifa, maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole, chargé de mission auprès du cabinet du ministre du commerce,

Vu le décret Présidentiel n° 2018-69 du 30 juillet 2018, portant nomination de membre du gouvernement,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-913 du 7 novembre 2018, portant nomination de Monsieur Youssef Trifa, maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole, chef de cabinet du ministre du commerce à compter du 4 octobre 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2018-125 du 14 novembre 2018, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Youssef Trifa, maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole, chargé de mission et chef de cabinet du ministre du commerce est autorisé à signer, par délégation du ministre du commerce, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 4 octobre 2018.

Tunis, le 4 décembre 2018.

Le ministre du commerce

Omar Behi

Par arrêté du ministre du commerce du 14 novembre 2018.

Madame Rim Adeb Née Chaabane, inspecteur central du contrôle économique, est nommée rapporteur auprès du conseil de la concurrence à compter du 3 octobre 2018.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2006-477 du 15 février 2006, l'intéressée bénéficie des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre du commerce du 4 décembre 2018.

Madame Fadila Rebhi, inspecteur en chef du contrôle économique, est nommée au grade d'inspecteur général du contrôle économique au ministère du commerce, et ce, à compter du 27 septembre 2018.

Par arrêté du ministre du commerce du 4 décembre 2018.

Monsieur Mohamed Bahri Gabsi, inspecteur en chef du contrôle économique, est nommé au grade d'inspecteur général du contrôle économique au ministère du commerce, et ce, à compter du 27 septembre 2018.